Le CESE a présenté son étude "L'apport économique des politiques de diversité à la performance de l'entreprise : le cas des jeunes diplômés d'origine étrangère"

PUBLIÉ LE 16/09/2014

La question des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes a longtemps tardé à être mise à l'agenda politique. S'il est néanmoins une catégorie fortement concernée par les discriminations à l'embauche et qui ne sauraient reposer uniquement sur des problématiques purement sociales ou territoriales, c'est celle des jeunes, dont les jeunes diplômés issus de l'immigration. Afin de lutter contre les discriminations qui frappent « les oubliés de l'égalité des chances », la Charte de la diversité a été rédigée en 2004, marquant la volonté des entreprises, au travers de la RSE, de se saisir de la question des discriminations liées aux origines. La diversité est apparue pour la première fois en France comme un atout au service de la performance économique autant qu'un élément de politique sociale voire sociétale. Toutefois, force est de constater que l'objectif de la charte n'a pas été atteint en France. Dans son étude, le Conseil Economique, Social et Environnemental ambitionne de porter une attention nouvelle et particulière sur des diplômés dont l'apport à notre appareil productif serait d'autant plus précieux qu'aucun talent ne saurait être perdu dans une telle compétition internationale.

Télécharger

© - copyright CESE - Mai 2024